

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 5

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 3 avril deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **3 avril** à **20 h 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

OBJET : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2023
Budget Communal

N° 2024-15

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
le **3 avril 2024**, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de **178 930,06 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de Fonctionnement au 31/12/2023	Excédent
	Déficit
	178 930,06 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2023	
- exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves C/1068	27 714,65 €
- Affectation à l'excédent reporté C/002 (report à nouveau créiteur)	151 215,41 €
- Affectation CCAS	
(B) DEFICIT AU 31/12/2023	
- Déficit à reporter	

- **ADOpte**, à l'unanimité, l'affectation du résultat pour le budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240403-delib2024-15-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **8 avril 2024**

Publication le **9 avril 2024**

Le maire

